

## Rappel des lois

### Amendes mises par les contrôleurs assermentés :

Absence de titre de transport : 45 €

Titre de transport non validé : 30 €

Trouble de l'ordre et de la tranquillité des voyageurs : 155 €



### Amendes mises par la police ou la gendarmerie :

Absence de ceinture de sécurité : 135 €

## Informations pratiques

### Perte ou dégradation de la « carte bus lignes régulières »

Remplacement d'une carte : 18 €

### Trajet exceptionnel

Possibilité pour tous de voyager en car en payant son trajet ou en utilisant



Les tickets **t+**

### Oubli d'objets dans le car

S'adresser au transporteur

### Sources d'infos

#### Les transporteurs :

Site : [www.ormont-transport.fr](http://www.ormont-transport.fr)

Tél : 01 64 94 55 45

Site : [www.idf.veolia-transport.fr](http://www.idf.veolia-transport.fr)

Tél : 01 34 57 57 57

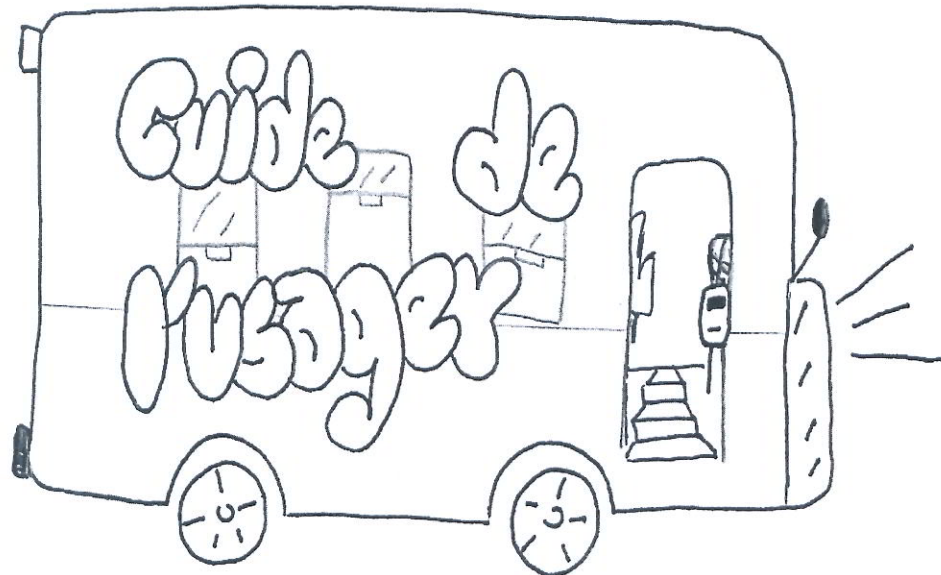
Site : Perron (en cours)

Tél : 01 64 95 23 42

Vous pouvez également consulter les sites des associations de parents.



## Syndicat Intercommunal des Transports de la Région de Dourdan



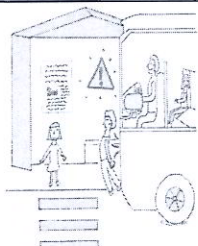
# Amélioration des conditions de transport

## A proximité du car

- Arriver au moins 5 minutes avant



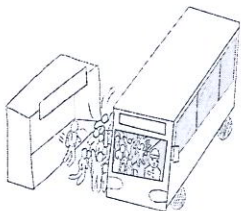
- Rester visible pour que le car s'arrête
- Prendre conscience des angles morts
- Garder le contact visuel  
( si vous pouvez voir les yeux du chauffeur, il peut vous voir)



- Pas de bousculade à la montée

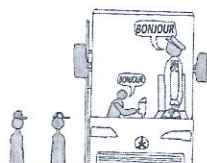
- Traverser sans être masqué par le car

- Ne pas hésiter à vérifier la destination auprès du chauffeur



## Dans le car

- Respecter les règles de politesse (« bonjour », pas de détrit. limiter le volume de la musique)
- Présenter et valider son titre de transport



- N'utiliser qu'un seul siège (sac posé aux pieds ou dans l'emplacement réservé)
- Rester assis, ceinture attachée
- Ne pas fumer
- Ne pas chahuter ou crier



- Se manifester auprès du chauffeur avant l'arrêt

# Rôle et responsabilité de chacun

Le trajet en car se fait **obligatoirement** avec un **titre de transport** : «carte bus lignes régulières » ou IMAGINE R ou ... .

Le trajet se fait sous la responsabilité des parents.

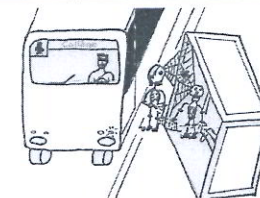
Il n'y a pas d'accompagnateur dans le car.

### Elève et sa famille

S'engagent à respecter les consignes indiquées en première partie.

### Etablissement scolaire

S'engage à respecter les horaires.  
N'assure pas la surveillance entre le car et l'établissement.



### Chauffeur

Est le seul maître à bord.  
Respecte le code de la route.  
Assure le transport des passagers et peut décider de suspendre le service à tout moment.  
N'est pas responsable de la descente de l'élève à son arrêt.

### Entreprise de transports

Est responsable des passagers uniquement pendant les transports.

### Syndicat des transports

Représente la population (il est composé d'élus des 22 communes adhérentes).  
Sert de lien entre les transporteurs et les usagers. Il est votre interlocuteur privilégié.